

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
<b>Herausgeber:</b>	Société Vaudoise des Sciences Naturelles
<b>Band:</b>	10 (1868-1870)
<b>Heft:</b>	62
<b>Artikel:</b>	Rapport sur la marche de travaux de la commission des blocs erratiques
<b>Autor:</b>	Lochmann, J.-J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-256550">https://doi.org/10.5169/seals-256550</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences naturelles.

Vol. X.

N° 62.

1869.

## RAPPORT

### SUR LA MARCHE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

DES

### BLOCS ERRATIQUES

par

J.-J. LOCHMANN, ing.

(Pl. 6 à 8.)



Dans sa séance du 28 janvier 1868, la Société vaudoise des sciences naturelles considérant l'intérêt scientifique qui se rattache à l'étude du terrain et des *blocs erratiques*, a nommé une Commission chargée :

1<sup>o</sup> D'étudier les terrains erratiques du Canton de Vaud et particulièrement les blocs, conformément au programme de la Commission géologique fédérale.

2<sup>o</sup> De recueillir les renseignements nécessaires pour dresser une carte des blocs erratiques du Canton de Vaud, conformément au programme de MM. Soret et Favre, à Genève.

3<sup>o</sup> De pourvoir autant que possible à la conservation des blocs erratiques les plus remarquables de notre Canton.

Cette Commission a été composée de

MM. Ph. De la Harpe, docteur, président.

J.-J. Lochmann, ingénieur, secrétaire.

E. Renevier, professeur.

F.-A. Forel, docteur.

Piccard, commissaire général.

Cette Commission vient aujourd'hui rendre compte de la marche qu'elle a suivie et de l'état d'avancement de son travail, renvoyant son rapport scientifique et complet au moment où elle aura terminé sa tâche.

Le Canton a été divisé en cinq parties. Chacun des membres de la Commission étant chargé de s'occuper plus spécialement de l'une de ces circonscriptions.

La Commission s'est en outre adressée à une 40aine de personnes dans le canton, afin d'obtenir leur concours pour le travail à faire sur le terrain. Plusieurs de ces correspondants n'ont pas répondu à l'appel qui leur était adressé, d'autres ont accepté leur mission et ont fait le travail qui leur était demandé.

Il est à regretter cependant que plusieurs des personnes auxquelles nous nous étions adressés n'aient fait savoir leur refus qu'après avoir laissé passer toute l'année 1868, alors justement que le résultat de leur travail leur était demandé.

Mais si nous avons été peu soutenus et aidés de certains côtés, nous devons au contraire tous nos remerciements à plusieurs correspondants qui ont travaillé avec zèle et activité à la tâche souvent pénible qui leur était pour ainsi dire imposée. Nous aurons le plaisir de citer leurs noms au fur et à mesure que nous parlerons des résultats obtenus dans leurs circonscriptions.

**La 1<sup>re</sup> circonscription**, qui comprend les districts de Nyon, Rolle, Morges, Aubonne, Cossonay et de la Vallée du Lac de Joux, est dirigée par M. Forel.

Les collaborateurs qui ont travaillé sont

MM. Vionnet à Etoy,  
Nicati à Aubonne,  
Mallet à Jean des Bois,  
Risler à Callève, près Nyon,  
Dumur à Cossonay  
Challet à Cottens.

MM. E. Risler à Callève, près Nyon, et Ch. Mallet à Jean-des-Bois ont exploré le district de Nyon et ont envoyé directement leurs mémoires à M. Favre, à Genève, duquel nous pourrons obtenir les notes nécessaires au travail d'ensemble que nous devons faire dans le Canton de Vaud. M. le docteur Nicati, à Aubonne, et M. le pasteur Vionnet, à Etoy, ont étudié les districts de Rolle et d'Aubonne.

Le premier a communiqué ses notes à M. Favre et M. Vionnet nous a envoyé les siennes. Son travail est fort considérable et nous sommes heureux de pouvoir ici lui adresser tous nos remerciements, ainsi qu'à M. le docteur Dumur, qui a étudié l'important district de Cossonay, et nous a adressé aussi un mémoire fort complet.

Dans cette circonscription trois blocs importants sont conservés, ce sont :

*La Pierre aux Ecuelles de Mont-la-Ville ;*  
*La Pierre aux Ecuelles de La Praz et*  
*La Pierre Pouilleuse.*

Ces deux dernières sont considérées comme bornes.

M. Vionnet poursuit son étude et M. Dumur, qui a quitté Cossonay, a remis la suite de son travail à M. H. Bideaux à Cossonay, qui l'avait aidé déjà précédemment et qui veut bien accepter de le continuer.

M. Challet, à Cottens, a étudié la partie NE du district de Morges, et M. Forel, à Morges, a étudié et continuera à étudier, aux prochaines basses eaux, la partie des bords du lac.

**La 2<sup>me</sup> circonscription** comprend les districts d'Orbe, d'Yverdon et de Grandson. Elle est placée sous la surveillance de M. Lochmann, ingénieur.

Le seul correspondant qui ait fait le travail à lui demandé est M. le voyer Duvoisin qui a exploré les environs d'Yverdon et la Côte du Jura jusqu'à la hauteur de Bullet.

Il nous a signalé un assez grand nombre de blocs erratiques fort remarquables, par leur altitude surtout.

M. H. Jaccard, d'Yverdon, qui accompagnait M. Duvoisin dans une de ses courses, a eu la complaisance de faire de fort beaux dessins au crayon de 10 des blocs les plus intéressants, ce qui nous a permis d'en reproduire deux en autographie. Nous les annexons à ce rapport. (Voir Blocs erratiques pl. 1 & 2. — Bull. X, pl. 6 & 7).

Nous avions désigné un grand nombre de correspondants dans ces deux districts si importants au point de vue des blocs erratiques et même du terrain erratique proprement dit, mais malheureusement ils nous ont tous refusé leur concours pour des causes diverses, à l'exception de M. Matthey, à Vallorbes et de M. le docteur Campiche, à Ste Croix, qui tout en n'ayant pas pu travailler à cette question en 1868 comptent s'en occuper en 1869.

**La 3<sup>me</sup> circonscription** comprenant les districts d'Avenches, de Payerne et de Moudon est dirigée par M. Piccard, commissaire général.

Les correspondants qui ont travaillé à ce qui leur était demandé sont M. Gaspary pour le district d'Avenches et MM. Champion, voyer et Rubattel, inspecteur forestier, pour celui de Payerne.

Leurs travaux sont terminés au moins pour le moment.

Quand leurs mémoires auront été étudiés et leurs échantillons classés, nous verrons s'il y a encore des renseignements à leur demander.

Quant au district de Moudon duquel M. Joly, inspecteur, a bien voulu se charger avec la collaboration de M. le voyer Déglon, nous espérons qu'il sera exploré en 1869.

La 4<sup>me</sup> circonscription, celle des Alpes, est sous la direction de M. Renevier. Dans le district du Pays d'Enhaut, MM. Stadler et Divorne, instituteurs du collège Henchoz, ont fait des recherches minutieuses pour découvrir des blocs erratiques granitiques ou de composition analogue, mais n'en ont trouvé aucun.

De nouvelles recherches devront être faites au point de vue des blocs calcaires.

Le district d'Aigle a été exploré dans les environs de Bex par M. le pasteur Chavannes et son travail a été envoyé à M. Favre, à Genève. — M. Renevier a étudié les environs de Gryon et a signalé un nombre assez considérable de blocs dont un, particulièrement volumineux, de calcaire nummulitique, a été dessiné et figure ci-après sous pl. 3 des blocs erratiques. (Bull. X, pl. 8.)

M. le docteur Langenbach, à Montreux, a étudié la contrée du district de Vevey comprise entre Sonchaud et la Baye de Clarens, et a fait un mémoire à ce sujet. — M. le prof. Schnetzler, à Vevey, a exploré le reste du district de Vevey; son travail est également remis.

Enfin la 5<sup>me</sup> circonscription, celle du centre, dirigée par M. De la Harpe, comprend les districts de Lausanne, d'Echallens, de Lavaux et d'Oron.

Le district d'Echallens a été étudié par M. Golay, ancien préfet à Goumoëns-la-Ville, avec une ardeur infatigable dont bien des jeunes gens pourraient être jaloux, aussi a-t-il été le premier à envoyer son travail à M. Favre à Genève.

M. le docteur Fonjallaz, à Cully, a travaillé dans ces environs et a également expédié à Genève le résultat de ses études.

M. le pasteur De Loës, à Chexbres, a mesuré plusieurs blocs à Puidoux et près du Mont-Pélerin; enfin M. le prof. Schnetzler, à Vevey, a bien voulu encore visiter une partie du district d'Oron et de Lavaux, bien qu'il n'en eut pas été chargé.

M. De la Harpe lui-même a récolté quelques échantillons et un assez grand nombre d'observations aux environs de Lausanne.

Sur sa demande, la Municipalité de Lausanne s'est empressée de déclarer indestructible le beau bloc de la *Pierre à Cambot*, dans la forêt de Vernand.

Nous sommes heureux d'exprimer notre reconnaissance à cette autorité, et nous espérons que son exemple sera suivi par d'autres communes, par l'Etat et par des propriétaires.

Bloc dit Pierre à gneu (Pierre qui gémit)

dans une fissure au Nord du village de Régelaz, au flanc du Jura, en dehors de Bulle.  
Longueur 5' 40 — Largeur 2' 85 — Hauteur 3' 00 — Poids en partie sur la roche calcaire,

en partie sur le sol. Il surplombe sur le précipice.



H. Tissand. del.

J.J. Sodmeren. auct.

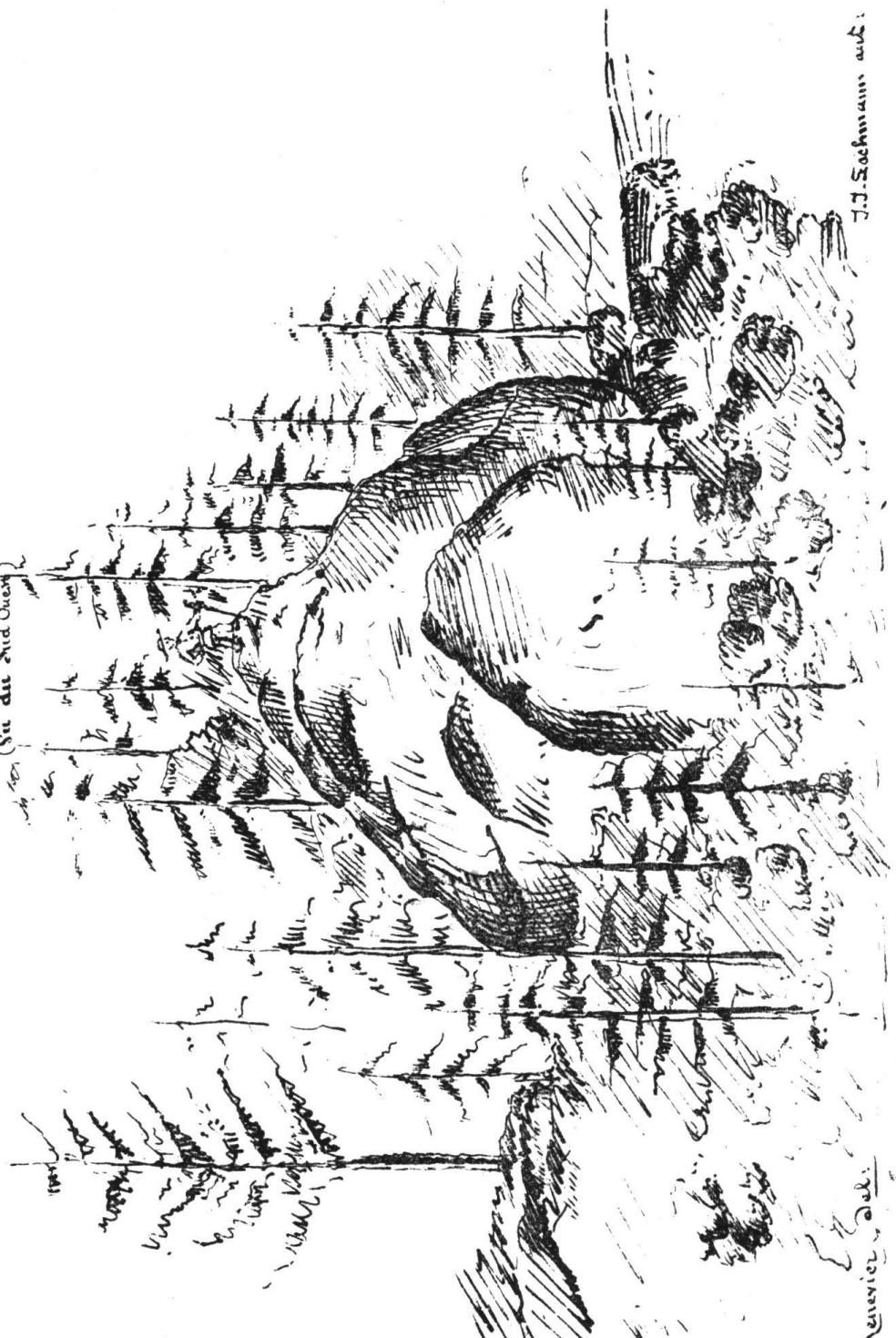
Blocs erratiques Pl. 2

Bloc au dessous des Granges de la Côte  
rue St. Coix.

Longueur 4' 35. Largeur 1' 80  
Haut. 2' 10. Altitude 650.  
Repose sur base calcaire et surplomb de  
1' 80 sur un précipice de 600' de profondeur.



Roc des Seix, sur les Combes (Crêt), au fond du chemin d'Aigue Rossat.  
(Sud du Sud-Ouest)



Block erratique de calcaire nummulitaire.  
Hauteur hors terre 15<sup>m</sup> - longueur 30<sup>m</sup> - largeur 9<sup>m</sup>

J.J. Sachmann ait.

En résumé, les travaux de notre Commission, qui, grâce à quelques-uns de nos correspondants, sont fort avancés dans certaines parties du Canton, sont encore très en retard sur d'autres points.

Nous espérons que le choix de nouveaux collaborateurs que nous comptons désigner et l'été qui est revenu, contribueront à nous permettre de donner bientôt un résultat satisfaisant à la Société.

Une grande quantité d'échantillons ont été envoyés à Genève. Une autre partie est au Musée de Lausanne, où M. de Mollins, étudiant, s'occupe à les classer, sous la direction de M. le prof. Renevier. Ce travail long et important n'est malheureusement encore que peu avancé.<sup>1</sup>

Les éléments nécessaires à la formation de la carte erratique du canton sont déjà assez nombreux, et de ce côté aussi nous espérons pouvoir arriver à un résultat satisfaisant.

Disons aussi que le département des Travaux publics a fait une circulaire aux Communes et à MM. les inspecteurs des ponts et chaussées, ainsi qu'à MM. les voyers, pour les engager à s'intéresser à la question qui nous occupe, et que nous espérons ainsi arriver avec plus de facilité à obtenir la conservation d'un certain nombre de blocs.

Nous comptons aussi demander à l'Etat la conservation de quelques pièces intéressantes situées dans des lits de ruisseaux ou torrents et qui dépendent du domaine public.

En terminant, nous demandons à la Société des sciences naturelles, de laquelle nous tenons notre mandat, d'inviter M. le pasteur Vionnet à bien vouloir faire partie de notre Commission, afin de nous aider dans la suite.

Le zèle qu'il a apporté jusqu'ici dans le travail auquel il s'est livré, nous est un sûr garant que nous aurons gagné non seulement un membre actif de notre Commission, mais encore un bon président, s'il veut bien accepter cette fonction, à laquelle M. le docteur De la Harpe se voit forcé de renoncer vu le manque de temps.

Si M. le docteur Dumur n'était pas maintenant absent du pays et pour longtemps, nous lui demanderions aussi de bien vouloir être des nôtres.

Pour la Commission spéciale des blocs erratiques,

*le Secrétaire,*  
J.-J. LOCHMANN, ing.

*NB.* A la suite de la communication d'une partie de ce rapport à la séance annuelle de Bex, M. Vionnet a bien voulu accepter de faire partie de la Commission.

<sup>1</sup> Ce travail de classification est suspendu par suite du départ de M. de Mollins.